



Droit parentale d'une mineure

Par **dominica**, le **15/04/2012 à 23:33**

Bonjour, rnma fille de 15ans viens d'accoucher d'une petite fille le 19 mars, la famille de son compagnon menace ma fille par téléphone et directement chez elle, le papa de l'enfant a 17 et demi, les soeurs de ce garçon veulent un droit de garde et de visite envers ce bébé de 1mois, ont-ils un droit ? et le jeune papa à reconnu l'enfant et lui a donné son nom, est-ce que ma fille a le droit de rajouter son nom et d'annuler celui du papa? parceque les soeurs disent qu'elles ont un droit de visite vu que le bébé porte le même nom? Ma fille a fait une main courante auprès de la gendarmerie pour menaces, injures. Merci de me donner une réponse, cordialement

Par **cocotte1003**, le **16/04/2012 à 06:35**

Bonjour, tant qu'il n'y a pas de jugement du JAF, personne n'a de droit de visite, ni pere, ni soeur,votre fille peut tres bien accoler son nom à celui du pere mais pas de supprimer celui du pere. si le pere veut un droit de visite, il lui faut saisir le jaf, l'aura aussi une pension alimentaire à verser, l'enfant étant petit la garde a de fortes chances d'être confiée à la mere avec une autorité parentale partagée. Les soeurs n'ont strictement aucun droit. Ce n'est pas une main courante qu'il faut faire, mais déposer plainte, cordialement

Par **kryst08220**, le **29/04/2012 à 16:41**

Ben moi aussi ma fille de seize ans a eu une petite reconnue par le papa il ne vivait pas ensemble et à bout de 3 ans il a trouvé une autre fille et il réclame de voir sa fille alors qu'il a porté plainte

avec ma fille pour menace on sait plus ou donner la tete !!! Qui pourrait me dire quoi svp !!!

Par **pat76**, le **29/04/2012** à **17:43**

BonjourrrrrnVous voyez avec le juge des affaires familiale.rnrnLe papa est toujours mineur?

Par **cocotte1003**, le **29/04/2012** à **18:08**

Bonjour, c'est au pere de saisir le JAF du domicile de l'enfant pour obtenirun droit de visite et d'hébergement. A ce moment là votre fille pourra demander ne pension alimentaire pour participer à l'éducation de l'enfant, cordialement